

0130053M  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN  
74 RUE VERDILLON  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2020

Réuni le : 01/12/2020

Sous la présidence de : Laurent Lucchini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

**MATCHWARE SOUSCRIPTION.** Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'accord de souscription pour un abonnement d'une période de 3 ans concernant un logiciel commun à tout le plateau technologique

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini

Prénom : Laurent

Signé le: 02/12/2020 11:03:53

BIEN\_20202021\_46\_0130053M\_201209140713

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
PLACE LUCIEN PAYE  
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**BORDEREAU D'INSTRUCTION**

**Objet de l'acte** : Passation de conventions, de contrats et de marchés MATCHWARE SOUSSCRIPTI

**Etablissement émetteur de l'acte** : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

**Numéro de séance** : 5

**Numéro d'enregistrement de l'acte** : 46

**Année scolaire** : 2020-2021

**Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région**

**Décision** : Validation sans observation

**Commentaire** :

**Pièce(s) jointe(s)** : Non

**Observations** :

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Kamarudin  
Prénom : Chantal  
Signé le: 09/12/2020 14:07:13

# MATCHWARE

Software for Creative Minds

38, rue Servan – 75544 Paris Cedex 11  
Tel: 0810 000 172 (numéro azur) Fax: 0810 811 121 (numéro azur)

DATE : 01/05/2020  
DEVIS # 4

Client:  
Contact:

QTE	DESCRIPTION	Prix	Total
1	Pack Lycée MindView Abonnement sur 3 ans Licence établissement illimitée Licences personnelles illimitées : professeurs, élèves, administratifs Accès à MindView Online - Comptes illimités / Accessible via l'ENT (GAR) Mises à jour gratuite	1 415,83 €	1 415,83 € par an
1	Accès aux Formations Hebdomaires en ligne	400,00 € offert	
<b>TOTAL HT</b>			<b>1 415,83 €</b> par an

Pays d'origine: FR  
Tous nos Prix sont en Euros

Validité : 31/12/2020

MatchWare Inc.  
311 S. Brevard Ave  
Tampa, FL 33606  
United States  
T: 1-800-880-2810  
F: 1-800-880-2910  
usa@matchware.com

MatchWare Ltd  
9-11 The Quadrant  
Richmond, TW9 1BP  
United Kingdom  
T: +44 (0)20 8940 9700  
F: +44 (0)20 8332 2170  
london@matchware.com

MatchWare Germany  
Telemannstr. 21  
20255 Hamburg  
Deutschland  
T: +49 (0) 40 543764  
F: +49 (0) 40 543789  
hamburg@matchware.com

MatchWare A/S  
Vestergade 48 F  
Århus C  
Denmark  
T: +45 87 303600  
F: +45 87 303501  
aarhus@matchware.com



## Accord de souscription

## Accord de souscription

### Définitions

Les termes "date effective" désignent la date de facturation de la première période annuelle.

Les termes "date d'expiration" désignent le dernier jour de la durée de l'Accord ayant débuté à la date effective.

Les termes "période d'Accord" se réfèrent à la durée de l'Accord débutant à la date effective et continuant pendant le nombre d'années définies à l'Annexe A ("période initiale").

Les termes "période annuelle" se réfèrent à chaque année de la période d'Accord, la première année débutant à la date effective et expirant 12 mois plus tard, date à laquelle la période annuelle suivante débute.

Les termes "redevance de licence" désignent le montant relatif à la licence dû à MatchWare conformément aux tarifs définis à l'Annexe A.

### Accord

La conclusion de cet accord (ci-après désigné par le terme "Accord") concernant une souscription de 3 ans applicable à MindView (ci-après désigné par le terme Produit(s)) implique l'acceptation des termes et conditions détaillés ci-dessous.

Cet Accord est soumis à l'accord de licence relatif à MindView Desktop ainsi qu'aux Termes de Service relatifs au Service qui doivent être consultés et approuvés à l'activation du Service.

Cet Accord est conclu entre MatchWare Inc. (ci-après dénommé "MatchWare") et le détenteur de la licence (ci-après dénommé "le Client").

La date effective de cet Accord sera considérée comme étant sa date de facturation.

## Portée de la souscription

En contrepartie du versement de la redevance relative à l'Accord, le Client recevra :

- MindView
- Les versions les plus récentes du logiciel
- Les service packs et mises à jour techniques
- Une assistance en ligne gratuite illimitée

Veillez noter que l'assistance téléphonique relative aux questions d'ordre opérationnel ou didactique n'est pas incluse.

La responsabilité de MatchWare ne pourra être engagée en cas de panne opérationnelle ou de dommages indirects résultant d'une requête d'assistance, d'erreurs du Produit et/ou d'assistance équivalente.

## Souscription annuelle

La souscription de MatchWare autorise l'installation illimitée du logiciel sur tous les ordinateurs des emplacements de l'établissement.

A la date d'expiration ou de résiliation de l'Accord, MindView doit impérativement être désinstallé de tous les ordinateurs de l'école.

L'utilisation du logiciel dans le cadre domestique est autorisée par cet Accord.

## Redevances de licence

La redevance relative à la licence est définie à l'Annexe A. Toute remise ayant fait l'objet d'une négociation entre les parties est également spécifiée dans cette annexe.

## Mises à jour du logiciel

Les nouvelles versions du Produit seront transmises au Client le plus rapidement possible après leur mise à disposition. Tout exemplaire du manuel de l'utilisateur ou de la documentation technique supplémentaire doit être acquis séparément par le Client aux tarifs en vigueur.

## Assistance

Comme indiqué ci-dessus, MatchWare s'engage aux termes de cet Accord à fournir au Client une assistance en ligne illimitée par le biais d'un forum FAQ permettant l'envoi de questions à ses équipes techniques. MatchWare s'engage à faire tout son possible pour traiter toutes les questions dans un délai de 48 à 72 heures.

Une assistance téléphonique concernant les questions relatives à l'installation, mais excluant les questions d'ordre opérationnel, est disponible aux numéros ci-dessous.

- MatchWare Etats-Unis : 1-800-880-2810 – 9h à 18h UTC-5
- MatchWare Grande-Bretagne : +44 208 940 9700 – 9h à 18h UTC
- MatchWare France : (0)810 000 172 – 9h à 18h UTC+1
- MatchWare Allemagne : +49 040 543 764 – 9h à 18h UTC+1
- MatchWare Danemark : +4586208820 – 9h à 17h UTC+1

MatchWare se réserve le droit de modifier ces horaires à tout moment.

Pour pouvoir bénéficier de cette assistance, le Client s'engage à :

- Désigner deux (2) contacts techniques servant d'intermédiaire entre le Client et MatchWare.
- Utiliser la dernière version disponible du Produit.

MatchWare se réserve le droit de facturer toute assistance téléphonique requise par le Client sortant du cadre établi ci-dessus au tarif horaire en vigueur à la date concernée.

En cas de requêtes d'apprentissage général, MatchWare se réserve le droit de recommander au Client un programme de formation ou les services d'un consultant. De même, MatchWare se réserve le droit d'envoyer au Client des instructions spécifiques à suivre afin de résoudre le problème de manière autonome, plutôt que de fournir de longues sessions d'assistance téléphonique.

## Période d'Accord

La durée de l'Accord sera la période définie à l'Annexe A à partir de la date effective.

## Conditions de paiement

L'échéancier des paiements est défini à l'Annexe A. Le Client s'engage à verser à MatchWare toutes les sommes et autres frais dus aux termes de cet Accord, ainsi que toutes taxes applicables, dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture. MatchWare sera en droit de majorer les sommes arriérées d'un intérêt de 1,5 % par mois ou 18 % par an. Le Client sera aussi redevable de tous les coûts raisonnables, y compris frais et dépenses juridiques, frais de recouvrement et frais de tribunaux encourus par MatchWare dans le cadre de

poursuites judiciaires ou autres actions tierces nécessaires au recouvrement des cotisations relatives à l'Accord.

## Renouvellement de souscription

L'Accord peut être renouvelé par le Client en soumettant un bon de commande avant la date d'expiration. Si le cycle de commande appliqué par le système éducatif est particulièrement long, le processus de renouvellement doit être initié le plus tôt possible. MatchWare suggère que le processus de renouvellement soit initié quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'expiration.

## Résiliation

Un avis d'expiration sera envoyé à un intervalle de quatre-vingt-dix (90) jours, soixante (60) jours et trente (30) jours avant la fin de la période de souscription en cours, date à laquelle un nouvel accord peut être négocié.

La résiliation ne donne lieu à aucune forme de remboursement et indique uniquement la fin de l'Accord au terme de la période de souscription en cours.

Si l'Accord n'est pas renouvelé et se trouve donc résilié, le Client doit désinstaller le logiciel à l'expiration de la période de souscription. Lorsque l'Accord est résilié, le personnel administratif et enseignant et les élèves ne sont plus autorisés à installer le logiciel sur l'ordinateur de leur domicile.

Si le Client ou MatchWare commet une violation des termes de cet Accord de souscription sans remédier à cette violation dans les trente (30) jours suivant une notification par écrit de la partie non défaillante, celle-ci peut mettre fin à cet Accord à sa seule discrétion. Lorsque cet Accord prend fin pour quelque raison que ce soit, le Client s'engage à s'acquitter de toutes les sommes dues jusqu'à la date de résiliation, dans un délai de trente (30) jours à partir de cette date.

## Privilèges

Cet Accord autorise MatchWare à transférer ses droits et obligations à une partie tierce. Le Client ne possède pas les mêmes droits sans une autorisation écrite de MatchWare.

MatchWare se réserve le droit de modifier les termes de cet Accord à tout moment, et peut exercer ce droit périodiquement sans préavis. Toutefois, ces modifications ne pourront pas altérer ou affecter les termes existants de l'Accord envers le Client pour la période de souscription en cours.

## Litiges et juridiction compétente

Tout litige ou différend relatif à l'application de cet Accord ou à des circonstances en découlant donnera lieu à une tentative de négociation à l'amiable.



Cet Accord sera régi et interprété dans tous ses aspects selon la législation en vigueur au Royaume-Uni et les parties acceptent irrévocablement et exclusivement de se soumettre à la juridiction des tribunaux britanniques.

## **Représentations mutuelles**

MatchWare et le détenteur de la licence déclarent et garantissent que (a) chaque partie détient le plein droit, pouvoir et autorité nécessaires pour conclure cet Accord et s'acquitter des devoirs et obligations qui en découlent, et que l'exécution de ces devoirs et obligations n'entraîne et n'entraînera pas de conflit ou de violation de tout autre accord conclu par la partie en question, ou de tout jugement ou ordonnance par lequel la partie est liée et que (b) cet Accord a été effectué par un représentant habilité de chaque partie et constitue une obligation légale, applicable et contraignante de la partie en question.

# MATCHWARE

Software for Creative Minds

## Le Client

Chef d'établissement

---

Représentant :

---

Adresse :

---

Ville :

---

Téléphone :

---

Fax :

---

E-mail :

---

## MatchWare Ltd

Contact :

Signature :

---

Titre :

Lieu / Date :

---

## Directeur Délégué / Proviseur Adjoint

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_  
Titre/Position : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

## Responsable TICE / Informatique

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_  
Titre/Position : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

## Comptabilité

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_  
Titre/Position : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

## Annexe A : Tarifs relatifs à la souscription

Conformément à la proposition datée du \_\_\_\_\_, le Client acquiert les Services détaillés ci-dessous :

Produit	Total
Pack Etablissement MindView PC/MAC + MindView Online	1415.83€HT/an
	1415.83€HT/an

\*Offre valide jusqu'à \_\_\_\_\_.

### Echéancier des paiements :

<b>Année 1</b>	1415.83€HT
<b>Année 2</b>	1415.83€HT
<b>Année 3</b>	1415.83€HT

### Contingences

- Installation illimitée sur les postes du Lycée
- Installation illimitée pour les postes personnels des professeurs
- Installation illimitée pour les postes personnels des élèves
- Installation illimitée pour les postes personnels de l'équipe Administrative
- MindView Online - version collaborative du logiciel accessible en ligne
- Mises à jour incluses
- Accès aux formations en ligne hebdomadaires durant l'année en illimité

Signature / Tampon : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Lieu / Date : \_\_\_\_\_